

Consultation nationale des 6-18 ans de l'UNICEF France 2023-2024

Ce document rassemble les questions les plus fréquemment posées par les partenaires de la Consultation nationale des 6-18 ans et par les autres personnes impliquées dans la démarche (bénévoles UNICEF, ...) sur le sujet.

Ce document n'a pas vocation à être exhaustif et ne reprend pas l'ensemble des questions qui ont pu être posées avant et depuis le lancement de la démarche.

Question : Quel lien doivent suivre les enfants et les jeunes pour participer à la Consultation de manière spontanée et autonome (sans passer par une structure partenaire) ?

Réponse : Le lien générique pour que les enfants et les jeunes participent à la Consultation est : tavoixtesdroits.unicef.fr.

Y a-t-il une différence entre le questionnaire papier et le questionnaire numérique ?

Les questionnaires, qu'ils soient sur papier ou numériques, sont identiques. Les données collectées par l'un et l'autre support sont les mêmes : les réponses obtenues par de ces deux versions seront agrégées pour former un ensemble de données unique.

Dans le cas où un même partenaire recourrait à des questionnaires papier et des questionnaires numériques, l'ensemble des résultats obtenus correspondant à ce partenaire seront agrégées (grâce au code/liens partenaire, grâce aussi au code postal si le partenaire est une ville).

Peut-on répondre au questionnaire en ligne en plusieurs fois ?

Il est possible de répondre au questionnaire en ligne en plusieurs fois. En cas d'interruption du remplissage du questionnaire en ligne, il est indispensable de vérifier que le chapitre en cours de remplissage soit bien **complété** et **validé** (pour qu'il soit enregistré) et de **reprendre le questionnaire sur le même poste** (ordinateur, téléphone, tablette).

En effet, la participation étant anonyme, les réponses ne sont pas enregistrées via un identifiant mais directement sur le poste utilisé. Ainsi, entre deux temps de remplissage, il est impératif de veiller à ce qu'aucun autre enfant n'utilise ce poste pour répondre à la Consultation entre temps, au risque que l'un continue en réalité de remplir le questionnaire commencé par l'autre. Le poste pourra être utilisé par un autre enfant, si l'utilisateur précédent a bien entièrement terminé son questionnaire, en le validant en cliquant sur « Envoyer ».

Il est important de noter que le mode *navigation privée* n'est pas compatible avec ce système d'enregistrement des réponses. Par ailleurs, une fois le questionnaire entièrement complété par un enfant, pensez à supprimer les cookies, pour assurer que le prochain participant démarre un questionnaire vierge.

Comprendre les codes IRIS

Les codes IRIS de votre commune, et donc certainement de la majorité des participants à la Consultation au nom de votre structure, vous ont été communiqués par mail au moment de l'inscription en tant que partenaire. En complément :

- Le site internet Géoportail propose des cartes, avec un découpage par quartier et numéro IRIS : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/iris>

Il est ainsi possible de trouver le code IRIS de quartiers qui manqueraient aux codes qui vous ont été envoyés (par exemple, enfant habitant en dehors de la municipalité). Vous pouvez aussi utiliser ce site pour inciter les enfants à se repérer dans leur ville et identifier leur quartier, en projetant le Géoportail directement.

- En cas de doutes sur un code IRIS, il est aussi possible de le chercher à partir de l'adresse postale d'habitation de l'enfant. Un moteur de recherche d'IRIS est disponible ici : <https://www.agenceore.fr/outil-didentification-du-code-iris-dune-adresse>

Attention cependant au protocole que vous mettrez en place pour assurer la fiabilité de ces informations, tout en garantissant l'anonymat des données des enfants : si vous avez un doute sur le code IRIS de l'enfant, vous pouvez noter son adresse d'habitation au crayon à papier (sur le questionnaire ou un post-it extérieur), faire la recherche, puis bien effacer l'adresse une fois le code IRIS dûment renseigné – et ceci, sans regarder ses réponses au questionnaire.

Les enfants vont devoir renseigner le code postal de leur ville. Est-ce obligatoire de renseigner le code IRIS ?

Renseigner le code IRIS est obligatoire pour tous les questionnaires. Nous avons conscience qu'il peut être compliqué d'indiquer ce code IRIS, souvent inconnu, surtout pour les enfants les plus jeunes. Toutefois, cet élément essentiel pour l'analyse territoriale des réponses issues des questionnaires, le quartier pouvant être un déterminant sociologique permettant de déterminer le milieu social de l'enfant ou du jeune.

- ➔ *Consultez la page 5 du Livret d'accompagnement, qui propose des outils pour faciliter le remplissage des codes IRIS.*

Quand et à qui doit-on renvoyer les questionnaires papier une fois remplis ?

Les questionnaires papier sont à renvoyer par colis à notre prestataire :

Soft Concept
71 Cr Albert Thomas
69003 Lyon

Cet envoi se fait aux frais de la structure participante, **avant le 15 mars 2024** (cachet de La Poste faisant foi). Tout colis envoyé au-delà de cette date ne sera pas pris en compte.

L'accord des parents parentale est-il obligatoire pour qu'un enfant participe ?

Il est primordial d'a minima informer les parents sur la démarche et nous recommandons, pour cela, de leur faire signer le formulaire de consentement parental (cf. page 38 du Livret d'accompagnement) ou tout autre document habituellement utilisé pour demander une autorisation parentale. Si un parent vous fait savoir explicitement qu'il refuse que son enfant participe à la Consultation (en cochant « NON » sur le formulaire ou d'une autre manière), l'enfant ne peut pas participer. De la même, si un enfant refuse de participer, il ne participera pas (la participation à la Consultation ne se faisant que sur la base du volontariat).

A noter que vous pouvez utiliser les supports et modalités d'information, de communication et d'autorisation auxquels vous avez l'habitude de recourir dans le cadre habituel de vos activités.

La participation des enfants et des jeunes à la Consultation nationale via la plateforme tavoixtesdroits.unicef.fr se faisant de manière autonome, spontanée et sans l'intermédiaire d'une structure, les partenaires ne jouent pas de rôle dans la demande d'accord préalable des parents.

Où peut-on trouver les versions téléchargeables des vidéos de la Consultation nationale ?

Toutes les vidéos de la Consultation nationale sont disponibles en téléchargement sur le lien suivant : [Vidéos Consultation nationale](#).

A quelles conditions est-il possible d'obtenir des données désagrégées par territoire ou par structure ?

Les partenaires recueillant un nombre significatif de réponses de la part des répondants qu'elles ont sollicités pourront recevoir leurs résultats propres – outil précieux de diagnostic ou d'évaluation de la situation des droits des enfants dans un périmètre donné. À cette fin, il sera nécessaire de réunir les conditions suivantes :

- Avoir obtenu les réponses d'au moins 200 participants à la Consultation nationale, pour permettre la significativité et la confidentialité des résultats.
- Garantir la confidentialité de ces résultats jusqu'en novembre 2024, date de parution du rapport final de la Consultation nationale. Les résultats bruts transmis à la fin du printemps 2024 ne pourront être que des éléments de travail internes (par exemple, pour faire un retour aux enfants et jeunes sur leur participation, animer des groupes de travail internes sur l'interprétation et la traduction en actions des principaux enseignements tirés, ...). Ces données ne pourront pas être diffusées à la presse ou communiqués auprès du grand public.

Nouveauté :

Pour cette édition, l'UNICEF France propose aux partenaires de la Consultation nationale, au-delà des données brutes transmises au printemps 2024 pour les partenaires ayant obtenu plus de 200 réponses, un rapport personnalisé intégrant une analyse approfondie des résultats des villes et structures partenaires. Ce rapport comprendra une interprétation et une mise en perspective des données locales ou des structures avec les résultats nationaux et les analyses des chercheurs.

L'analyse approfondie fournira des éléments précis, adaptés car propres à chaque partenaire et facilement appropriables pour utiliser et valoriser les résultats de la Consultation Nationale (stratégies, projets, ...).

Une participation financière, relative aux frais engendrés par cette analyse approfondie supplémentaire, sera demandée. L'ensemble des informations relatives à ce rapport d'analyse approfondie (contenu, modalités de commande, ...) vous seront communiquées prochainement.



*Ma ville,
mon école*

L'ANALYSE STATISTIQUE

- ▶ **Tri à plat et tri croisés** de vos données. Croisements simples basés sur le genre, âge et catégorie d'âge.
- ▶ **Présentation sous la forme de graphique** et organisation du livrable en fonction de l'ordre du questionnaire.
- ▶ **Pas d'interprétation qualitative**, de personnalisation ou de mise en relation avec le rapport final proposé par les chercheurs.

GRATUIT
Livraison avant l'été 2024

LE RAPPORT PERSONNALISÉ

- ▶ Les **croisements pourront être personnalisés** en fonction du lieu de vie, du quartier de la ville, des situations familiales ou personnelles.
- ▶ Mise en lumière des **corrélations entre les réponses**.
- ▶ **Interprétations personnalisées** des résultats propres en **cohérence avec les résultats nationaux** et les **analyses générales du rapport** des chercheurs.

PAYANT
Livraison à publication du rapport en novembre 2024

200€ communes < 50 000 habitants et autres structures

300€ communes et EPCI > 50 000 habitants